

## Pour toute information complémentaire

### Contactez Fabienne HUE

à la Fondation Abbé Pierre

3 rue de Romainville 75019 Paris

Tél. : 01 55 56 37 25

e-mail : fhue@fondation-abbé-pierre.fr

### ou contactez le Crédit Coopératif :

Tél. : 0810 63 44 44 (prix d'un appel local)

e-mail : coopabanque@credit-cooperatif.coop

### COUPON-RÉPONSE

À retourner par courrier sans affranchir au Crédit Coopératif  
Libre Réponse n°92019  
Nanterre Cedex

**Oui**, je veux contribuer à donner un toit aux plus défavorisés et recevoir plus d'informations sur le Fonds Commun de Placement  
« Agir avec la Fondation Abbé Pierre »

Mes coordonnées :

M<sup>me</sup>  M<sup>elle</sup>  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Ville : .....

Tél. : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

e-mail : .....



Fondation  
Abbé Pierre  
pour le logement  
des défavorisés



## Un placement solidaire et de partage

### ♦ Une expérience éprouvée de gestion

Ce Fonds Commun de Placement bénéficie de l'expertise développée depuis 25 ans par le Groupe Crédit Coopératif sur les produits de partage.

L'actif du fonds est investi pour l'essentiel en produits de taux (80 % au minimum) et à 10 % au maximum (hors titres solidaires) en actions au travers d'OPCVM.

### ♦ Une épargne doublement solidaire

Les revenus de votre placement sont partagés pour moitié avec la Fondation Abbé Pierre. L'autre moitié vous reste acquise.

Ce nouveau FCP prévoit également de consacrer entre 5 et 10 % de son actif à des investissements dans des entreprises solidaires impliquées dans le logement social. Souscrire, c'est œuvrer pour donner un toit aux plus pauvres.

### ♦ Une réduction d'impôt

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 75 % du montant de vos dons à la Fondation Abbé Pierre jusqu'à 495€, et de 66 % au-delà, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chacun et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

### ♦ Un placement qui respecte des principes socialement responsables rigoureux et transparents

Le FCP veille au comportement éthique des entreprises choisies (via le concours de l'Agence de notation extra-financière Vigeo) et à la vocation solidaire des titres non cotés en Bourse, choisis en accord avec la Fondation.

### Risques afférant au FCP

Le FCP peut présenter certains risques, notamment : de taux, de gestion discrétionnaire, de perte en capital, de liquidité et de crédit, décrits en détails dans le prospectus simplifié.

### Inconvénients du FCP

Le montant des revenus reversés à la Fondation Abbé Pierre sont imposables pour le souscripteur même s'il ne les conserve pas. Toutefois, la législation fiscale prévoit la possibilité d'un prélèvement forfaitaire libératoire à taux réduit de 5 % (au lieu de 18 %) sur le montant des revenus fixes reversés à la Fondation, auquel il faut ajouter les prélèvements sociaux.

Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du client.



Fondation  
Abbé Pierre  
pour le logement  
des défavorisés

3-5 rue de Romainville - 75019 PARIS

www.fondation-abbé-pierre.fr

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT

# “Agir avec la Fondation Abbé Pierre”



## Un placement d'épargne solidaire pour donner un toit à ceux qui n'en ont pas



Fondation  
Abbé Pierre  
pour le logement  
des défavorisés

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT

# “Agir avec la Fondation Abbé Pierre”

## Mettre votre épargne au service des plus défavorisés

“Agir avec la Fondation Abbé Pierre” est un nouveau Fonds Commun de Placement solidaire et de partage créé par la Fondation Abbé Pierre et géré par Ecofi Investissements, société de gestion du Crédit Coopératif.

La composition de ce Fonds Commun de Placement a été conçue pour associer épargne et solidarité. Il prolonge ce qui fut, et demeure, l'œuvre de toute une vie : celle de l'Abbé Pierre.

La Fondation Abbé Pierre est la seule bénéficiaire des dons versés par le souscripteur de ce FCP.

En souscrivant au FCP “Agir avec la Fondation Abbé Pierre”, vous aidez les plus pauvres à vivre dans la dignité et soutenez nos actions en leur faveur.

## Un “placement de partage” pour donner un toit à ceux qui n'en ont pas.

« Il est bon de savoir qu'un effort, une action ont été contagieux, que d'autres se sont engagés, que de belles réalisations ont pu naître »





## Agir avec la Fondation Abbé Pierre, c'est :

### ... Agir contre l'inacceptable

En France, il y a 3 millions de mal-logés. Plus de 2 millions vivent dans des conditions de logement très difficiles. 100 000 personnes sont sans domicile fixe.

Le Fonds Commun de Placement "Agir avec la Fondation Abbé Pierre" vous permet, dès maintenant, de donner à votre épargne une nouvelle dimension : celle du partage et de la solidarité.



*« Le monde change à chaque fois que quelqu'un partage »*

### ... Agir pour accueillir

La Fondation Abbé Pierre accueille des personnes à la rue ou en grande difficulté dans des lieux d'accueil de jour. Elle les conseille, les épaula, les soutient pour commencer les premières démarches vers un nouveau départ, une nouvelle vie.

### ... Agir pour aider à construire

Pour faire face à cette situation indigne d'un pays comme le nôtre, la Fondation a pour mission de s'engager pour que les personnes défavorisées puissent enfin accéder à des logements décentes et à une vie digne.

Ainsi, la Fondation soutient la création de logements et finance des projets de construction de logements neufs ou de réhabilitation d'immeubles insalubres afin que les plus modestes puissent avoir un toit.

Un programme de construction et de réhabilitation de 1 700 logements très sociaux financé par la Fondation vient de s'achever. Un nouveau programme encore plus ambitieux de 2 000 logements très sociaux va très bientôt être lancé.

**En aidant à construire, vous aidez des hommes et des femmes à se reconstruire.**



### ... Agir pour trouver un hébergement destiné aux plus fragiles

La Fondation favorise le développement de lieux d'habitat conviviaux - les pensions de famille - destinés aux personnes isolées ou très désocialisées. Autour d'un couple d'hôtes, elles peuvent reprendre confiance, et retrouver un équilibre dans un logement stable et durable.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

## "Agir avec la Fondation Abbé Pierre"

# Agir, c'est souscrire

## Les réponses aux questions que vous pouvez vous poser

### Où souscrire ?

Auprès du Crédit Coopératif ou auprès de n'importe quel autre établissement bancaire, en mentionnant le code ISIN **FR0010626184**.

### Quand souscrire ?

Vous pouvez souscrire à n'importe quel moment de l'année.

### Y a-t-il un montant minimum de souscription ?

La souscription minimum est d'une part (150 euros à la création du fonds). Au-delà vous choisissez en toute liberté le montant de votre souscription.

### Quand puis-je sortir du FCP ?

Vous pouvez sortir du Fonds Commun de Placement à tout moment, partiellement ou en totalité. La valeur liquidative est établie toutes les semaines le jeudi et la durée de placement recommandée est d'au moins 2 ans.

### Quel est l'objectif de performance ?

Le Fonds Commun de Placement a pour objectif de procurer une performance nette supérieure à celle de son indicateur de référence, le taux de rémunération du Livret A.

### Quelle est la dimension solidaire de ce Fonds Commun de Placement ?

- 50 % des revenus annuels distribuables du FCP sont versés à la Fondation Abbé Pierre sous forme de dons en espèces pour financer le logement social pour les plus défavorisés. L'autre moitié vous reste acquise.
- De 5 à 10 % du portefeuille est investi dans des entreprises solidaires intervenant directement dans le logement social.

## En bref

- Classification AMF : **OPCVM diversifié**
- Première souscription minimale : **1 part (valeur lors de la création du fonds : 150 euros)**
- Durée d'investissement conseillée : **2 ans minimum**
- Droits d'entrée maximum : **0,50 % du montant investi**
- Frais de gestion directs : **0,10 %**. Le FCP comportera également des frais de gestion indirects (frais de gestion des OPCVM dans lesquels le FCP peut investir) détaillés dans le prospectus simplifié
- Périodicité de versement des revenus : **annuelle (dernier trimestre de l'année)**
- Code Isin : **FR0010626184**
- Société de gestion : **Ecofi Investissements agréée par l'AMF sous le n°GP97004**

Le prospectus simplifié à jour est disponible sur le site internet d'Ecofi Investissements [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr) ou sur demande écrite adressée à Ecofi Investissements 48 rue Notre-Dame des Victoires 75002 PARIS



Les informations communiquées dans le coupon-réponse ci-contre, obligatoires, sont à l'usage exclusif du Crédit Coopératif et de la Fondation Abbé Pierre, sauf communication à des tiers dans les cas prévus par la loi. Ces données seront utilisées pour le traitement de votre demande, à des fins de gestion et/ou de prospection. Vous pouvez à tout moment vous opposer, sans frais, à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Ces droits peuvent s'exercer auprès du Crédit Coopératif (33, rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre) et de la Fondation Abbé Pierre (3 - 5 rue de Romainville 75019 Paris).

Crédits photos : Fondation Abbé Pierre, Joss Dray, Séb ! Godefroy, O. Héraut, M. Pelletier / Conbis.